Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **1 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

24 JUILLET 2008 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LV année • N. 18024 **29**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Un certain étonnement

Joseph Rivolin

J'ai pris acte avec un certain étonnement de l'intérêt que la presse non unioniste a dédié aux commentaires que j'ai faits dans le n° 27 du « Peuple Valdôtain » au sujet de la loi régionale sur les incompatibilités. Dans mon article, je ne faisais que constater une chose évidente : que c'est une loi confuse, se prêtant à des interprétations divergentes, comme le prouvent les recours qui ont été promus ou annoncés. Je tâchais en outre d'élever le débat au-dessus des cas personnels, en faisant appel à quelques principes absolument fondamentaux qui devraient guider l'activité du législateur, et qui me semblaient avoir été négligés dans ce cas.

Mon étonnement vient de ce que, au lieu d'entendre des interventions qui auraient pu contraster logiquement mes arguments, je me suis trouvé à lire un article dans « La Stampa », où il était question de « vendette », « doppietta », « impallinare », « fuoco per triangolazione » et autres belliqueuses aménités qui n'avaient rien à voir ni avec mes intentions, ni avec le contenu de mon éditorial.

Le lendemain, j'ai été encore plus étonné en lisant un deuxième article du même journal, qui revenait sur le même sujet, assaisonné à la sauce typiquement italienne de la « dietrologia ».

Je crois qu'il faut éclaircir un point, pour éviter des malentendus et des polémiques ultérieures. Le Comité fédéral avait affronté le débat sur la matière électorale dans une perspective unitaire, alors que le Conseil de la Vallée a licencié trois textes distincts : la loi sur les cas d'incompatibilité et d'inéligibilité (loi régionale n° 20/2007), celle sur la nomination du Gouvernement (loi régionale n° 21/2007) et enfin celle sur l'élection du Conseil de la Vallée (loi régionale n° 22/2007). L'ensemble de ces normes avait fait l'objet d'une présentation globale au Comité, qui l'avait discuté dans ses principes, mais qui, comme l'a dit correctement Luigi Bertschy à « La Stampa », « non è stato messo in condizione di lavorarci a fondo ». En particulier, on n'avait pas soumis à l'examen du Comité les hypothèses des cas d'inéligibilité ou d'incompatibilité : c'est pourquoi il n'avait pu ni connaître, ni s'exprimer sur les critères d'exclusion prévus (et c'est pourquoi j'ai écrit qu'il ignorait

SUITE PAGE 8

Violante a rencontré Rollandin : « Les régions autonomes sont en danger »

Dans le cadre de la réforme sur le fédéralisme qui est au programme au Parlement Italien *« les Régions à Statut spécial sont en danger parce qu'entre une autonomie diversifiée et un fédéralisme fiscal mal gouverné pourrait se vérifier une égalisation sinon une perte de prérogatives et de fonctions par rapport à des Régions économiquement riches comme la Lombardie et la Vénétie ».*

C'est ce qu'a affirmé l'ancien président de la Chambre des Députés, Luciano Violante, le vendredi 18 juillet dernier, en présentant, à Aoste, le séminaire intitulé "Fédéralisme et Institutions" qui se tiendra, l'année prochaine, à l'Université de la Vallée d'Aoste.

Violante s'est dit particulièrement honoré de sa charge à l'Université de la Vallée d'Aoste en considérant aussi le fait qu'il est citoyen honoraire de Cogne.

Le fédéralisme a été également le sujet de discussion principal de la rencontre entre Violante et le Président de la Région, Augusto Rollandin, qui ont eu la possibilité de discuter de ce thème très délicat au palais régional. Selon Violante, l'alarme qui a été lancée depuis ces

derniers mois par les autonomies spéciales *« est justifiée et donc on doit être prêt à défendre cette spécificité »*. Dans cette direction, les Régions autonomes italiennes *« devront jouer avant tout leurs cartes sur l'échiquier européen »*.

En outre, les *« Régions comme la Vallée d'Aoste* - a continué Violante - *présentent des conditions particulières de vie et environnementales, au-delà des fortes raisons historiques de défense de leur autonomie ».*

« Lors de la législature précédente - a conclu Violante - *le Gouvernement Prodi avait présenté un bon projet sur le fédéralisme fiscal qui était soutenu par les Régions et qui ne trouvait pas l'opposition du centre-droite: avec les corrections de circonstance, ça pourrait être une bonne base pour commencer le travail ».*

Pour Violante, auteur de la dernière ébauche de réforme constitutionnelle de la dernière législature, *« il faut aussi revoir le fédéralisme institutionnel, revoir l'article 117 et défendre surtout les fonctions et les prérogatives des régions à Statut spécial ».*

Le Comité fédéral contre l'ouverture de nouvelles maisons de jeux

Lundi 21 juillet le Comité fédéral de l'Union Valdôtaine, qui avait appris l'existence d'un projet de loi déposé auprès de la Chambre des Députés concernant l'ouverture de nouvelles maisons de jeux en Italie, signé par les députés Zeller et Nicco, a approuvé le document que nous publions ci-dessous. A la suite de cette prise de position du Comité fédéral, M. Nicco a déclaré qu'il n'avait pas signé ce projet de loi et que la paternité qui lui était attribuée était l'effet d'une erreur technique, en ajoutant qu'il est tout à fait disposé à accueillir l'invitation de l'UV à se confronter sur la problématique des casinos, comme sur toutes les autres questions importantes qui concernent la Vallée d'Aoste et les Valdôtains. Au moment de l'impression de ce journal, le projet de loi est répertorié au nombre de ceux qui résultent officiellement inscrits auprès de la Chambre des Députés, et les signataires résultent être les députés Zeller et Nicco. Prenant acte de la déclaration de M. Nicco, nous nous réservons à l'avenir d'informer nos lecteurs sur l'issue de cette question.

L'Union Valdôtaine

AYANT EXAMINE le projet de loi d'initiative parlementaire, présenté à la Chambre des Députés par M. Roberto Nicco, le 29 avril 2008, portant « Norme per l'istituzione e la regolamentazione delle case da gioco sul territorio nazionale » ;

PRENANT ACTE que le but de cette loi consisterait à donner la faculté à chacune des régions italiennes, ainsi qu'aux provinces autonomes de Trente et de Bozen, d'autoriser l'ouverture d'au moins une maison de jeux sur leur territoire respectif ;

EXPRIME son étonnement par rapport au fait que l'initiative de M. Nicco se situe en dehors de toute confrontation et de tout dialogue tant avec son collègue le sénateur Fosson, qu'avec le Conseil de la Vallée et le Gouvernement valdôtain ;

RAPPELLE QUE les parlementaires Collé et Rollandin avaient déjà présenté au Parlement, lors de la XIV[ème] législature, un projet de loi sur le même sujet, qui était le fruit d'une confrontation sérieuse avec toutes les parties politiques et sociales concernées ;

ESTIME QUE la réglementation des maisons de jeux est un sujet extrêmement important pour le présent et l'avenir économique de la Vallée d'Aoste, surtout dans un moment de difficulté comme celui-ci, où le Gouvernement régional et les forces politiques valdôtaines sont engagées pour la relance du casino de Saint-Vincent ;

CONSIDERE donc nécessaire de l'affronter avec connaissance de cause et sensibilité politique, en tenant compte des intérêts des collectivités que les parlementaires sont appelés à représenter ;

INVITE les parlementaires valdôtains et les partis et mouvements politiques représentés au Conseil de la Vallée à organiser une table de confrontation ouverte à la contribution de toutes les forces sociales intéressées par ce thème, afin de parvenir à exprimer une position partagée qui puisse correspondre au mieux aux intérêts de la Vallée d'Aoste et des Valdôtains.

NOUVELLES DU SENAT par Antonio Fosson

Le débat, cette semaine, au Sénat s'est concentré sur la Conversion en loi du décret des *«Dispositions urgentes pour sauvegarder le pouvoir d'achat des familles».* L'intitulé fait partie de ceux qui sont importants, tout d'abord parce que celui-ci parle finalement de famille, ensuite parce que la crise économique se fait chaque jour plus forte, avec une inflation de 3,8%, à laquelle les familles italiennes, qui sont des sujets sérieux et responsables, ont réagi en diminuant les frais et donc en réduisant la consommation. Le décret se fonde sur 3 points. Le premier prévoit d'abolir l'ICI sur la première maison. La mesure est juste et avantageuse pour tous ceux qui ont une maison (et, en Vallée, il y a en a beaucoup!) mais elle préoccupe les collectivités locales qui voient s'évanouir les recettes en leur faveur et menacent d'une réduction des services et d'assistance, en particulier, pour les personnes les plus en difficulté. De plus, sur ce premier point, le problème de ceux qui paient un loyer pour leur première maison (7 millions en Italie) n'est pas abordé et dans ce cas précis, un mécanisme fiscal qui favorise ces personnes-là, n'est pas prévu. Le deuxième point prévoit une détaxation des heures supplémentaires. Cela est juste, car il s'agit d'un travail produit en plus, même s'il faut tenir compte que le nombre majeur d'accidents du travail se produit évidemment durant cet horaire lorsque les travailleurs sont fatigués! Au contraire, cette mesure est adressée seulement aux travailleurs privés et n'est pas appliquée, par exemple, aux travailleurs de l'ASL (et dans cette période de vacances, combien d'heures supplémentaires sont effectuées), aux sapeurs-pompiers, et de cette façon, le travail féminin est aussi très peu valorisé, participant moins, en pourcentage, aux heures supplémentaires.

Il s'agit, donc, d'une mesure juste mais pas pour tout le monde. Le troisième point fort du décret prévoit une nouvelle négociation des prêts variables qui a déjà causé plusieurs problèmes depuis ces derniers mois: une intervention positive même si les mécanismes ne sont pas encore précis.

Finalement, j'espère que c'est seulement le début d'une manœuvre en faveur des familles, et donc, pas encore complète, elle est de toute façon la bienvenue même si elle apparaît pour l'instant seulement partielle et pas adressée à tous. Les régions et la Vallée d'Aoste seront comme toujours à l'avant-garde sur les politiques sociales, pour soutenir, comme l'a récemment réaffirmé l'assesseur Lanièce, les besoins et les difficultés des familles que ce décret ne résout pas encore complètement.

Aperçu des décisions du Gouvernement régional : séance du vendredi 18 juillet

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
L'exécutif a approuvé l'ébauche de programme sur l'accord qui sera signé, le 31 Juillet prochain, à Rome, par le Ministre de la Défense et le Président de la Région.
Le document prévoit l'aménagement et la restructuration d'immeubles appartenant au Ministère de la Défense dans les Communes d'Aoste et de Pollein et, en particulier, prévoit l'assignation à la Région de la caserne Testafochi d'Aoste.
Pour un montant de 8.618.100 euros, le Gouvernement a approuvé l'invitation à présenter les projets à réaliser avec la contribution du Fonds Social Européen 2007/2013.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, avec un engagement total de 558.390 euros, des subventions en faveur de 18 consortiums d'amélioration foncière ont été attribuées pour la réalisation et le rétablissement de terrains agricoles, d'installations d'irrigation et de viabilité rurale.

BUDGET, FINANCES ET PATRIMOINE
L'exécutif a défini l'accord avec les « Poste Italiane Spa » pour le service de paiement télématique de la vignette auto en ligne.

EDUCATION ET CULTURE
Un avis de disponibilité a été approuvé pour l'attribution de deux postes de collaboration technique pour les analyses et les interprétations des résultats d'apprentissage des élèves valdôtains, inclus dans le programme d'évaluation dénommé Ocse-Pise 2009.
La publication du huitième volume de la collection «Archivum Augustanum - Sources et documents d'histoire valdôtaine» série 2008 en 65 exemplaires a été délibérée.

OUVRAGES PUBLICS, PROTECTION DES SOLS ET DU LOGEMENT PUBLIC
Avec un engagement de 296.601 euros, des subventions ont été attribuées pour la réalisation et la reconstruction de toits en lause concernant les demandes présentées au mois de février 2007.
Le Gouvernement a établi le projet définitif des travaux d'élargissement et de rectification de la route régionale n° 28 de Bionaz, sur la partie qui va de la bifurcation de Roven au pont qui traverse le torrent Artanavaz, dans la commune de Gignod.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
L'exécutif a approuvé, en outre, la réalisation d'un accord entre la Région et l'État au sujet de la réalisation d'interventions, d'initiatives et d'actions pour l'abattage des coûts des services pour les familles avec quatre enfants, ou plus, pour la réorganisation des centres de consultation familiale afin d'agrandir et d'augmenter la puissance des interventions sociales en faveur des familles et pour la qualification du travail des assistants sociaux, aux termes de la loi 27 de décembre 2006, n°296.

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
Une subvention de 10.557 euros a été attribuée aux communes de Chamois, Brusson et Bionaz et à l'association «Courmayeur Mont Blanc nature», pour la réalisation de projets environnementaux.

SAVT - RETRAITES
Vie sociale du syndicat

Excursion socio-touristique, culturelle et d'études dans la région du Trentin-Haut-Adige

Rencontre avec les représentants ASGB et les autorités locales
VENDREDI 29 - SAMEDI 30 - DIMANCHE 31 AOUT

Pour les inscriptions (participation des inscrits : 210 euros ; participation des non inscrits : 240 euros) et pour tout autre renseignement à propos de l'excursion s'adresser aux sièges du SAVT:
Aoste téléphones : 0165/23 83 84 – 0165/23 83 94 ;
Châtillon portable : 333/35 47 422 ;
Verrès téléphone : 0125/92 04 25 ;
Pont-St-Martin téléphone : 0125/80 43 83.

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe
organise une
Fête en plein air
DIMANCHE 3 AOUT 2008
au lieu-dit « Antenna » de Blavy

Programme :
10h30 - Rendez-vous et vin d'honneur - 12h30 - Déjeuner
Jeux, chants en gaieté - Casse-croûte
Le prix, tout compris, est de 16 euros.

Pour retenir vos places, téléphoner à :
M. Ezio Pasquettaz tél.: 335-59 15 238
M. Alexandre Plat tél.: 0165-54 11 46 – 328-97 72 470
M. Elso Tartin tél.: 0165-54 13 05

dernier délai : jeudi 31 juillet 2008

VALDOTÈN, MANCADE PA !

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

NOUVELLES EN BREF

Examens de vérification de la connaissance de la langue française

L'Assessorat de l'Education et de la Culture rappelle que par arrêté du 6 juin 2008, en application de la loi régionale n°12 du 8 mars 1993, une session d'examens destinés à vérifier la connaissance de la langue française est organisée aux fins des mutations et affectations provisoires à des emplois appartenant aux cadres régionaux du personnel de direction, d'inspection, enseignant et éducateur appartenant aux cadres correspondants de l'Etat, ainsi qu'aux fins de l'attribution de postes d'enseignants et de remplaçants dans les établissements scolaires de tout ordre et degré de la Vallée d'Aoste et du Collège « Federico Chabod » d'Aoste.
La session d'examens est aussi prévue pour la participation aux concours sur titres et épreuves pour l'incorporation dans les cadres régionaux du personnel d'inspection, de direction, enseignant et éducateur de la Vallée d'Aoste.
Les demandes de candidature devront être adressées au Chef du Service de soutien à l'autonomie scolaire de la Surintendance des écoles, 250, rue Saint-Martin-de-Corléans, à Aoste, avant le vendredi 8 août prochain ; si déposées en mains propres, le même jour, avant 12h (délai de rigueur).
L'épreuve écrite aura lieu, le jeudi 11 septembre 2008, à partir de 8h, dans les locaux de l'Etablissement scolaire « L. Einaudi », 11 avenue de la Paix, à Aoste.
Pour toute information complémentaire s'adresser au Service du soutien à l'autonomie scolaire, Département de la Surintendance des écoles, tél. : 0165/275804, ou bien consulter le site internet www.scuole.vda.it, à la section Service de soutien à l'autonomie scolaire.

Concours graphique pour la « Saison Culturelle 2008/2009 »

L'Assessorat de l'Education et de la Culture a ouvert un concours pour la conception et la réalisation d'un projet graphico-publicitaire pour la « Saison Culturelle 2008/2009 » utiliser pour identifier les manifestations concernant la musique, le théâtre, les variétés, le cinéma, les conférences et autres manifestations éventuelles. L'avis de concours est disponible auprès des bureaux de la Direction des Activités culturelles de l'Assessorat.
On rappelle également que chaque concurrent devra remettre en main propre le projet avant 12h00 le mercredi 30 juillet prochain, date de rigueur, à l'adresse suivante : Assessorat de l'Education et de la Culture – Direction des Activités culturelles – Concours projet graphique pour la « Saison Culturelle 2008-2009 » - 1, Place Deffeyes – 11100 Aoste.
Pour tout autre renseignement s'adresser à la Direction des Activités culturelles aux numéros de téléphone suivants : 016527/3277-3246-3432.

Route de Saint-Nicolas

L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des sols et du Logement public communique que, pour permettre les travaux de goudronnage, a été établie par arrêté préfectoral l'institution d'un sens unique alterné, réglé par un feu rouge, sur la route régionale n° 22 de Saint-Nicolas, entre le lieu-dit Chef-lieu, dans la commune de Saint-Pierre et le lieu-dit Gratillon, dans la commune de Saint-Nicolas.
La limitation à la circulation sera en vigueur, de 6h00 à 21h00, jusqu'au vendredi 8 août prochain, fêtes et veilles des jours de fêtes exclus.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Joseph RIVOLIN

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
L 25 Italie – L 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : L 21,00 al modulo
• Occasionali : L 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali : L 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : L 26,00 al modulo
• Occasionali : L 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : L 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

55ème Expo-Concours : « Du raisin au vin »

L'Assessorat des Activités productives informe que le jury a ainsi déterminé les vainqueurs de la 55ème Expo-Concours de l'artisanat valdôtain de tradition « Du raisin au vin », inaugurée samedi 19 juillet dernier, place Chanoux, à Aoste.

Accessoires en peau et cuir ceinture porte outils
1er Felice Apostolo,
2ème Daniella Bertola.

Outils et objets pour l'agriculture « barlet » (barilotto portatile con manico)
1er classé Livio Charbonnier, 2ème Silvio Livio Money, 3ème Marino Désaymonet.

Chanvre de Champorcher napperon pour le goûter
1er classée LOU DZEUT Société coopérative, œuvre réalisée par Adriana Ducler.

Constructions en miniature « La Tour de Les Crêtes » Aymavilles
1er et 2ème prix non assignés,
3ème Liliana Eula.

Costumes traditionnels habits de travail pour femmes
1er prix non assigné, 2ème Soccorsa Milione, 3ème Dora Ciccone,
prix producteur professionnel : D'SOCKA Société coopérative, œuvre réalisée par Luciana Ferraris.

Dentelles de Cogne une paire de rideaux
1er classé Les Dentellières de Cogne Soc. Coop., œuvre réalisée par Ivonna Gérard et Lauretta Gérard.

Drap de Valgrisenche « gualdrappa »
1er classé Les Tisserands Société Coopérative, œuvre réalisée par Renza Perron et Delia Perron.

Fleurs en bois « carlina acaulis »
1er classé Lorenzo Di Centa, 2ème Daniella Bertola, 3ème Vincenzina Capuzzo.

Jouets roulette valdôtaine
1er classés Bruno Franco, Roberto Zavattaro, 2ème Joël Fusinaz, 3ème Giovanni Jacquin.

Gravure décorative plateau à fromages
1er classé Marino Brunier, 2ème Andrea Boch et Livio Charbonnier, 3ème Silvio Marcati.

Tabatière
1er classé Diego Berthet, 2ème Silvano Laurenzio, 3ème ex-aequo Silvia Dalla Valle, Barbara Giannotti.

Le jury a souligné que l'œuvre de Italo Verhuy mérite une mention particulière pour son « caractère innovateur et sa parfaite fonctionnalité ».

Objets en fer forgé « fochaou di corne »
1er classé Giulio Bertolin
Prix producteur professionnel Livio Mognol.

Mobilier « Meubles porte-bouteilles »
Prix producteur professionnel
1er classé Fabrizio Varisellaz.

Objets de vannerie panier pour la récolte des raisins
1er classé Silvio Tutel, 2ème Ezio Andrea Danne, 3ème Rina Bollon.

Objets façonnés au tour coupe à boire
1er classé Roberto Zavattaro
prix producteurs professionnels : LES AMIS DU BOIS de Corrado Brunet et Bruno Franco, 2ème Claudio Dalle, 3ème Renato Vacquin.

Pierre locale Evier pour la cave
1er prix non assigné, 2ème Rino Collé.

Sabots, socques en cuir, Pioun (sock) chaussures traditionnelles pour le travail des femmes
1er classé Felice Apostolo et D'SOCKA Société coopérative, œuvre réalisée par Anna Stevanon.

Sculpture le vignoble et le vin Bas-reliefs
1er ex-aequo Enzo Viérin et Ildo Borroz, 3ème Patrick Dorio.
Tout rond
1er classé Massimo Clos, prix producteur professionnel Siro Viérin, 2ème Maria Christina Todde.

Céramique - service de bols
1er et 2ème prix non assignés, 3ème CERAMICHE D'ARTE FAZZARI Soc. Coop. Artigiana.

Or et Argent Médaille pour primer les vignerons
1er et 2ème prix non assignés, 3ème Riccardo Chatrian.

Cuivre - alambic
1er et 2ème prix non assignés, 3ème Andrea Guglielmetti.

Verre - la vigne et le vin
1er et 2ème prix non assignés, 3ème F.W.GLASS de Franco Frachey.

Prix recherche historique
Le prix a été assigné à l'entreprise SABOFER de Mauro Savin qui a réalisé la recherche sur le thème « fochaou di corne » dans la catégorie du fer forgé avec la motivation suivante : « n'ayant que peu de sources consultables, l'auteur a réussi à travers une recherche sur le territoire à produire une recherche sur l'objet qui, est absolument ancrée dans la réalité locale ».

Exposition tactile « Une caresse dévoile l'amour »
1er prix Dario Motta, 2ème Carlo Gadin, 3ème Carlo Seghesio.

Le vendredi 18 juillet dernier, avec l'expo "Habits" à Cogne

Inauguration de l'espace Alpinart

En la présence du président de la Région, Augusto Rollandin, des assesseurs régionaux Giuseppe Isabellon, Laurent Viérin, Manuela Zublena, de nombreux conseillers régionaux, du Conseil d'Administration de la Fondation Grand-Paradis, de la junte du Parc National du Grand-Paradis, des syndics et des administrateurs communaux, a été inauguré, le vendredi 18 juillet dernier, l'espace "Alpinart" avec l'exposition « Habits – récits d'habits vécus de la tradition valdôtaine», dans l'ancien village des mineurs de Cogne.
Il s'agit d'un résultat très important obtenu grâce à l'étroite synergie entre l'Assessorat des Travaux publics, qui a accompli les interventions de restructuration des édifices, l'Assessorat de l'Education et de la Culture, qui a pensé et réalisé l'exposition ethnographique, et la Fondation Grand-Paradis qui a coordonné et promu l'évènement, s'occupant aussi de la décoration interne, de la gestion de l'exposition et de l'organisation des évènements collatéraux. Augusto Rollandin, président de la Région Autonome Vallée d'Aoste, a souligné que *« l'ouverture d'Alpinart témoigne de l'engagement de l'Administration régionale qui a permis, depuis la fermeture des mines jusqu'à aujourd'hui, de transformer les espaces qui étaient consacrés, par le passé, à l'activité des mineurs en un pôle de développement touristique et culturel pour renforcer le territoire ».*
De son côté, l'assesseur régional à l'Agriculture et aux Ressources naturelles Giuseppe Isabellon a déclaré que: *« Le rôle de la Fondation Grand-Paradis assume une importance toujours plus grande dans l'enrichissement de l'offre touristique au service de toute la communauté, à travers des actions synergiques qui valorisent le territoire »*.
L'espace Alpinart sera consacré aux expositions temporaires sur la culture alpine. Pour la première fois, en effet, l'entière collection de vêtements et de bijoux traditionnels, recueillis sur l'ensemble du territoire régional à la fin du XIXème siècle, à l'occasion de l'Exposition internationale de 1911, fait son retour dans notre région. L'exposition restera ouverte au public jusqu'au 31 décembre 2008: les horaires pour l'été prévoient l'ouverture de 11h à 19h, tous les jours, sauf le mercredi, jusqu'au 7 septembre et, successivement, le samedi et le dimanche, jusqu'au 30 septembre, de 14h à 19h. De nombreux évènements et des activités d'animation liées à Alpinart et à l'exposition seront proposés par la Fondation Grand-Paradis, en collaboration avec le BREL, pendant l'été: le premier rendez-vous est fixé au 14 août, à 21h, avec le spectacle de Paola Corti «RéciTissu - Racconti inTessuti». Pour des informations ultérieures sur les horaires et sur les évènements, il est possible de consulter le site Internet de la Fondation Grand-Paradis, www.grand-paradis.it, ou bien de téléphoner au 0165/749264.

« Artisans de Cogne : Cesare Jeantet » à la Maison de Cogne Gérard-Dayné

Pour la Maison de Cogne Gérard-Dayné, la nouveauté de l'été 2008 est la présentation, au premier étage de la structure, d'un espace qui sera consacré aux artisans de Cogne.
Grâce à cette initiative, la Fondation Grand-Paradis souhaite valoriser l'artisanat traditionnel, s'agissant de l'une des plus grandes passions de cette communauté, et présenter le travail des artisans dans un contexte exceptionnel.
La première exposition, dont le vernissage a eu lieu le mercredi 23 juillet dernier, est consacrée aux œuvres de Cesare Jeantet, artisan de Lillaz décédé en 2006 réalisées à la fois à travers la sculpture du bois et à travers celle de la pierre ollaire. La Maison de Cogne Gérard-Dayné sera ouverte jusqu'au 7 septembre de 15h30 à 19h30, avec des visites guidées à toutes les heures, tous les jours sauf le lundi (elle restera ouverte également les 4, 11 et 18 août prochains) et du 8 au 30 septembre, le samedi et le dimanche, selon l'horaire suivant de 15h30 à 19h30).

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Vice-président de la IIème Commission permanente Affaires générales

Interview du Conseiller régional Alberto Crétaz

Propos recueillis par Raphaël Bixhain

Monsieur Crétaz, vous êtes administrateur depuis 23 ans, qu'est-ce qui vous a poussé à vous présenter aux élections régionales de cette année?
«Cette ambition, cette volonté d'être sur la liste de l'Union Valdôtaine – que je remercie pour avoir eu confiance en moi et pour m'avoir donné cette opportunité – vient du fait que j'ai considéré que le moment était venu de mettre à disposition de toute la communauté valdôtaine l'expérience que j'ai acquise au cours de mes nombreuses années à la fonction de Syndic de Pont-Saint-Martin et de Président de la Communauté de montagne Mont-Rose. Durant toutes ces années, j'ai eu l'occasion d'écouter les gens, de comprendre leurs exigences, leurs revendications, leurs problèmes et j'ai voulu me présenter aux élections régionales afin d'être leur interprète.»

Que signifie pour vous être Conseiller régional?
«Premièrement, comme je vous le disais précédemment, être Conseiller régional signifie écouter ce que les gens ont à dire et surtout les écouter de manière à comprendre quelles sont leurs exigences.
Ensuite, être Conseiller régional c'est aussi travailler au sein des Commissions permanentes du Conseil de la Vallée, c'est réfléchir sur tous les thèmes qui touchent de près ou de loin la population de notre vallée afin de résoudre ses besoins, ses problèmes.
En quelques mots, je veux, en tant que Conseiller régional, être l'interprète des besoins des gens et je tiens à dire que j'ai l'esprit serein pour remplir cette tâche.»

Avez-vous un souhait pour cette XIIIème Législature?
«Que l'action de ce Gouvernement, plus largement du Conseil de la Vallée et plus spécifiquement de l'Union Valdôtaine, soit attentive à notre territoire qui est si cher à tous ses habitants et qui renferme des beautés incomparables.
La société actuelle demande énormément d'attention et avec un leadership fort, je suis convaincu que nous travaillerons pour le bien de notre Vallée d'Aoste.
Que les Conseillers de cette Législature aient conscience qu'ils sont avant tout au service des citoyens, qu'il y ait une bonne place pour le débat, pour l'échange d'idées, de points de vue et que l'on agisse promptement lorsque les réflexions entreprises sont arrivées à maturité.»

Avis des Commissions

Le vendredi 18 juillet dernier, la IVème Commission permanente du Conseil de la Vallée *Essor économique*, présidée par Conseiller Diego Empereur, a exprimé son avis favorable sur les modifications du Statut du Casino de la Vallée S.p.A.
«Les modifications approuvées - explique Diego Empereur- sont la conséquence naturelle du projet de loi sur lequel la Commission s'était déjà exprimée favorablement. Nous avons donc considéré opportun -poursuit le Président Empereur-, après l'acceptation de cet acte, pour la prochaine réunion, d'effectuer des auditions du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires aux comptes du Casino de la Vallée S.p.A. et du Syndic de Saint-Vincent, dans l'optique d'ailleurs d'une disponibilité s'étant déjà manifestée au cours d'une précédente réunion.»

L'activité des Commissions

Mardi 22 juillet 2008 – IVème Commission permanente *Essor économique*

Acte administratif présenté par le Gouvernement régional en date du 7 juillet 2008 *«Approbation du bilan au 31 décembre 2007 de la Gestion extraordinaire en liquidation aux termes de l'article 8 de la Loi régionale n°88 du 21 décembre 1993 et modifications successives»*.

Vendredi 18 juillet 2008 – IVème Commission permanente *Essor économique*

Acte administratif présenté par le Gouvernement régional en date du 14 juillet 2008 *«Approbation du Statut modifié de la Société Casino de la Vallée S.p.A.»*.

Jeudi 17 juillet 2008 – Ière Commission permanente *Institutions et Autonomie*

Audition de Fabrizio Gentile, Directeur des Affaires législatives, Etudes et Documentation de la Présidence du Conseil de la Vallée, concernant l'activité de la Convention pour l'Autonomie et le Statut spécial de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta.
Audition de Fabrizio Gentile, Directeur des Affaires législatives, Etudes et Documentation de la Présidence du Conseil de la Vallée, concernant la simplification, la réorganisation et la qualité des documents législatifs régionaux.

Mercredi 16 juillet 2008 – Vème Commission permanente *Services sociaux*

Illustration des principales décisions qui seront, au cours des prochains mois, l'objet de l'activité de la Commission.
Réunion avec les Assesseurs:
Assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin;
Assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales Albert Lanièce.

Séance du Conseil de la Vallée des 23, 24 et 25 juillet 2008

Communications du Président du Conseil de la Vallée

Recours de M. Giovanni Sandri
En date du 17 juillet 2008, le recours au TAR de la Vallée d'Aoste a été notifié à la Présidence du Conseil, présenté par Monsieur Giovanni Sandri contre la Région Vallée d'Aoste, le Bureau électoral régional près le Tribunal, le Conseil de la Vallée, le Commissaire de Gouvernement près la Région Vallée d'Aoste, la Présidence du Conseil des Ministres et le Ministre de l'Intérieur ainsi qu'envers Diego Empereur, Carlo Norbiato et l'Union Valdôtaine pour l'annulation des actes du Bureau électoral de la Région Vallée d'Aoste concernant la proclamation des élus de la XIIIème Législtaure du Conseil régional de la Vallée d'Aoste pour les élections de 2008.
L'appelant demande l'admission du recours, avec remise à la Cour Constitutionnelle de la question de légitimité constitutionnelle de l'article 50, alinéa 2, lettre A) et donc la correction du résultat électoral, avec l'attribution conséquente de 4 sièges, au lieu de 3, au Partito Democratico et la proclamation de Monsieur Sandri à la charge de Conseiller régional.
Le TAR de la Vallée d'Aoste a fixé, par décret, au 15 octobre 2008 l'audience pour la discussion du recours.

Coopération au développement et solidarité internationale
La Présidence de la Région a transmis une copie de la sentence n° 285 du 18 juillet 2008 par laquelle la Cour Constitutionnelle a déclaré l'illégitimité constitutionnelle des articles 2, alinéa 2, lettre a) et c), 4 et 6 de la loi régionale n°6 du 17 avril 2007 *«Nouvelles dispositions en matière d'interventions régionales de coopération au développement et de solidarité internationale»*, et de la sentence n° 290 du 18 juillet 2008 par laquelle la Cour Constitutionnelle a déclaré l'inadmissibilité de la question de légitimité constitutionnelle de l'alinéa 1 de l'article 28 du décret-loi n° 223 de 2006, transformé, par modifications, par l'article 1 de la loi n° 248 de 2006, relative à la réduction de 20% des indemnités journalières pour les missions extérieures, selon la prémisse de la non applicabilité de la normes dénoncée au personnel de la Région et des Communes de la Vallée d'Aoste.

Dispositions en matière de parcs fauniques
La Présidence de la Région a transmis une copie de la sentence de la Cour Constitutionnelle n°220 du 11 juin 2008 par laquelle ont été déclarées inadmissibles les questions de légitimité constitutionnelle promues par le Président du Conseil des Ministres avec recours notifié le 23 mars 2007 concernant les articles 3 et 4 de la loi régionale n°34 du 29 décembre 2006 *«Dispositions en matière de parcs fauniques»*.

Carrières, mines et eaux minérales naturelles
La Présidence de la Région a transmis une copie du recours intenter par le Président du Conseil des Ministres pour la déclaration d'illégitimité constitutionnelle de la loi régionale n°5 du 13 mars 2008 *«Réglementation des carrières, des mines et des eaux minérales naturelles, de source et thermales»*, avec référence particulière à l'article 64.

Réglementation du système d'urgence sanitaire
La Présidence de la Région a transmis une copie du recours intenter par le Président du Conseil des Ministres envers la loi n°4 du 13 mars 2008 *«Réglementation du système régional d'urgence sanitaire»*, avec référence particulière aux articles 8 et 9, alinéa 3 et annexe A.

L'inauguration s'est déroulée, le 7 juillet dernier, à Courmayeur

Écoles Militaires de Montagne, 42ème rassemblement international

Après le dernier rassemblement international des Écoles Militaires de Montagne, qui s'est déroulé en Vallée d'Aoste en 1998, seize troupes représentatives, hôtes du Centre de Formation Alpine, la légendaire SMALP - École Militaire Alpine - orgueil de la région, dans laquelle ont transité beaucoup de Valdôtains, se sont réunies à nouveau, du 7 au 11 juillet dernier.
L'édition 2008, la 42ème, a été inaugurée par le commandant des Chasseurs-alpins de Bozen, le général Bruno Petti, le 7 à Courmayeur, sur la place Abbé Henry, lors d'un après-midi ensoleillé.
Dans le cadre extraordinaire de la localité touristique, le commandant, dans son intervention, a rappelé le lien étroit qui existe entre la Vallée d'Aoste et le Centre de Formation Alpine, un lien fondé sur une estime réciproque. Le général Petti a ainsi salué toutes les délégations internationales, en souhaitant un excellent séjour et un alpinisme profitable sur les montagnes les plus belles du monde qui encadrent notre Petite Patrie.
En ouverture de la manifestation, le syndic de Courmayeur, Fabrizia Derriard, en prenant la parole a confirmé la satisfaction de l'Administration locale pour la présence des Chasseurs-alpins et a souligné l'intérêt réciproque d'exalter le rôle de la montagne et de défense du respect pour l'environnement et la nature. La montagne, a rappelé le syndic de Courmayeur, est une source de richesse qui ne doit pas être gaspillée, mais qui doit être protégée et exploitée pour le bien-être de la société.
Ensuite, le président de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, M. Augusto Rollandin, a pris la parole en s'adressant à toutes les délégations et a souligné l'importance d'une confrontation très intéressante afin d'approfondir le rapport entre la montagne et les populations qui l'habitent. Il s'agit d'un lien profond et intime, parfois difficile, qui doit être optimisé pour défavoriser le dépeuplement de la «Montagne», un phénomène qui concerne beaucoup de régions, mais que la Vallée d'Aoste a réussi à éviter jusqu'à aujourd'hui.
Ensuite, le Président Rollandin a souhaité un excellent séjour à tous les présents, et en particulier, aux délégations suisses et françaises, nations et régions avec lesquelles les contacts sont à l'ordre du jour.
A son tour, le commandant du Centre de Formation Alpine, le général Claudio Berto, a rappelé que « (...) Le rassemblement de soldats portant des uniformes différents, mais qui s'identifient à travers une "vision de la montagne» commune, c'est-à-dire un sentiment qui dépasse la fatigue, toujours la même tant dans

les difficultés qu'au moment de la conquête d'un sommet, et qui peut et doit se nourrir aussi de contemplation. Un sentiment étrange pour un militaire, mais qui fait partie de la sensibilité de chaque soldat alpin (...) "La Montagne (qui) est maîtresse de vie», comme le disaient nos aïeux, doit être affirmé aujourd'hui sur cette place en, au moins, dix langues différentes ». L'Association Internationale des Écoles Militaires de Montagne - IAMMS - est née en 1996 avec une première rencontre, à Chamonix, en 1996, regroupant les cinq nations fondatrices: France, Italie, Autriche, Allemagne et Suisse. Aujourd'hui, on compte neuf Écoles membres permanents (aux cinq pays fondateurs, il faut ajouter l'Espagne, les USA, la Belgique et la Slovénie) et cinq Pays observateurs (l'Argentine, la Hollande, la Suède, la Roumanie et les Royaumes Unis).
A chaque fois, d'autres nations invitées s'ajoutent à ces délégations: lors de l'édition 2008, la Pologne et la Norvège ont été admises.
La prochaine rencontre, la 43ème, se déroulera en Roumanie, où pour la première fois les délégations se rassembleront afin de perpétuer l'événement traditionnel. Pour en savoir plus : www.iamms.de.

Antonio Vizzi

Sandro Pepellin président de la Communauté Mont-Emilius

Sandro Pepellin, syndic de Jovençan depuis 2000, est le nouveau président de la Communauté de Montagne Mont-Emilius.
Le lundi 7 juillet dernier, le Conseil des syndics de la Communauté, regroupant 10 communes, a décidé de lui confier cette charge, après le départ du président sortant, M. Andrea Rosset, élu au sein du Conseil de la Vallée d'Aoste.
«*Je dois remercier mes collègues pour la confiance qu'ils m'ont adressée et mon prédécesseur pour le travail qui a été fait jusqu'à présent. Il reste deux années avant la fin du mandat et j'essayerai de poursuivre ce qui a été commencé. Guider la Communauté est une lourde activité, surtout à cause de la superposition du personnel qui est impliqué dans d'autres engagements. Une responsabilité que je souhaite honorer grâce au travail collégial du Conseil des syndics, déjà prévu par le passé et encore plus important maintenant. Nous utiliserons notre temps et notre attention pour essayer à améliorer les services déjà présents adressés aux personnes et aux communes».*
Le nouveau Président a voulu aussi réfléchir sur l'actualité, en commentant l'hypothèse, annoncée par le Gouvernement national, d'abolir les Communautés de Montagne. «*Je ne connais pas la situation en-dehors du contexte régional* – a ajouté Pepellin- *mais en Vallée d'Aoste ces organismes ont une grande importance: ils sont fondamentaux pour obtenir une synergie et une économie qui seraient, autrement, difficilement réalisables. L'union des plus petites et des moyennes réalités qui existent chez nous est importante et pas du tout inutile».*
La Communauté de Montagne Mont-Emilius, en fonction des résultats des dernières élections régionales, a subi une petite révolution car deux syndics ont été élus à l'Assemblée régionale: Andrea Rosset (syndic de Quart) et Giuseppe Cerise (syndic de Fénis). Leurs places seront occupées par Romildo Moin, assesseur communal de Quart qui a reçu la procuration du syndic Jean Barocco et le nouveau syndic de Fénis, Fabio Cerise.

Claudio Chanoux président de la Communauté Mont-Rose

Parmi les changements dans les charges administratives, consécutifs à l'élection d'Albert Cretaz au conseille régional, à signaler sa relève à la présidence de la 7ème Communauté de Montagne « Mont-Rose ».
La communauté unioniste de Pontboset a le plaisir de signaler l'élection à la présidence de la 7ème Communauté de Montagne de son syndic, M. Claudio Chanoux, déjà vice-président pendant la période présidée par Cretaz. La section de l'Union Valdôtaine de Pontboset exprime sa satisfaction à la constatation que M. Chanoux, même s'il représente une petite réalité, ait obtenu de la part des autres administrateurs la juste considération et, face à cet égard sans l'accablement du nombre, en remerciant tous pour ce choix, et présente au nouveau Président et à tous les administrateurs de la Communauté ses meilleurs vœux de plein succès dans la réalisation de leur programme.

Le président
de la section
de Pontboset
Franco JACQUIN

TOUSCO S.r.l.
● Produzione
● Commercializzazione
● Qualitą
● Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE
● edilizia
● acquedotti
● irrigazione
● fognature
● impianti industriali

I tubi sono a norma Europea e marchio I.I.P.
CISQ IIP IQNet SINCERT SQP
Stabilimento e vendita ingrosso e privato
zona industriale
11020 **DONNAS** Aosta
Tel. **0125 80 65 01 R.A.**
Fax 0125 80 51 18
Punto vendita
Via Baio, 10
10013 **BORGOFRANCO D'IVREA** Torino
Tel. **0125 75 12 46**

Nouvelles de la Commune d'Aoste

Réforme sur l'organisation de la Direction

Avec la nomination de nouveaux membres du Groupe d'évaluation et la redéfinition des niveaux de la Direction, la Junte communale d'Aoste a réalisé, durant ces dernières semaines, une partie de la réforme du système des bureaux communaux prévue par le nouveau règlement qui a été approuvé au mois de janvier dernier.

C'est ce qui a été communiqué, le jeudi 17 juillet dernier, par le syndic Guido Grimod, au cours de la dernière conférence de presse de l'été. Le Groupe d'évaluation, structure qui s'occupe d'évaluer les dirigeants communaux, est composé par Palo Giunti, Aurelio Verzì et Guido Fournier.
«*L'organisme* - a expliqué le Syndic - *aura une complète autonomie dans l'évaluation et dans l'attribution du salaire correspondant, sur la base d'objectifs politiques que le Gouvernement formulera chaque année*».
La Junte a décidé aussi de réduire, de trois à deux, les niveaux de la direction: «*Nous avons aboli le niveau le plus bas* - a continué Grimod - *qui aujourd'hui n'est plus actuel, en raison des complexités d'organisation et des responsabilités gestionnaires de la nouvelle organisation communale*».
En ce qui concerne l'organisation, la Junte a institué aussi un nouveau secteur de la direction temporaire au sein de la police locale à laquelle «*a été déléguée la réalisation d'un projet de gestion associée de fonctions de police locale entre les communes de la Plaine d'Aoste, financé par la Région*», a précisé Grimod.
Une décision, a souligné le Syndic, qui «*ne représente pas un accroissement du personnel communal, vu le caractère provisoire de ses compétences*».

Sécurité: la commune attend l'accord du Ministère pour la vidéosurveillance

La Commune d'Aoste est prête à lancer son nouveau service de vidéosurveillance des principales rues de la ville, afin de garantir la sécurité des citoyens, mais il faut encore attendre des éclaircissements juridiques de la part du Ministère de l'Intérieur sur la possibilité de démarrer ce service. Selon le Syndic, «avant d'entamer ce projet très important, nous attendons que le cadre législatif s'éclaircisse, parce que nous ne voulons pas courir le risque de subir des recours, comme cela s'est passé dans d'autres communes italiennes».
Le point juridique le plus controversé qui doit être évalué très attentivement concerne la possibilité, de la part de l'administration communale, «*de pouvoir ou pas s'occuper de cette activité d'ordre public*».
«*Nous débuterons avec ce service* - a continué Grimod - *lorsque nous aurons des garanties du Ministère*».
De toute façon, il est dans «*l'intention de la Commune de procéder dans cette direction, parce que nous retenons que ce projet est très utile pour garantir la sécurité des citoyens*», a précisé le syndic Grimod. Entre-temps, l'Administration communale a déjà installé les caméras dans les parcs publics de la ville: «*Nous les mettrons en service dans un bref délai, juste après avoir reçu les indications demandées*».

Testafochi: à la fin du mois la signature pour la cession à la Région

La signature de l'Accord de programme pour la cession de la caserne Testafochi d'Aoste à la Région Autonome Vallée d'Aoste est prévue pour le jeudi 31 juillet, au Ministère de la Défense, à Rome. Le document a été ratifié par le Conseil communal, convoqué lors d'une assemblée extraordinaire, le vendredi 18 juillet dernier.
L'accord de programme qui sera souscrit par le président de la Région, Augusto Rollandin, par le Syndic de la ville d'Aoste et par le ministre de la Défense, Ignazio La Russa, était prévu par un protocole d'entente entre la Région et le Ministère, souscrit au mois de mai 2007.
La zone de la caserne Testafochi, environ 30 mille mètres carrés, sera destinée au Campus universitaire, comme siège de l'Université de la Vallée d'Aoste.
Depuis ces derniers mois, la négociation s'était bloquée dans une impasse due à des divergences entre la Région et l'Agence du Domaine de l'Etat sur les détails juridiques de l'opération. La semaine dernière, le président Rollandin avait rencontré, à Rome, le général du Corps d'Armée Ivan Felice Resce, directeur général des Travaux et du Domaine du Ministère de la Défense.
Le syndic de la ville d'Aoste Guido Grimod a exprimé sa satisfaction pour cet accord : «*Il s'agit d'un résultat exceptionnel qui a évité le risque de faire sauter l'accord qui devait être conclu avant le 22 juillet*». Selon le Syndic, le document qui sera signé «*contient toutes les instances formulées par la Commune*». La Commune d'Aoste s'engage donc à céder l'emploi, au Ministère de la Défense, d'une partie de la rue Lexert confinant avec les casernes Battisti et Ramires: cette décision, comme l'a souligné Grimod, a été au centre du débat parce que l'Administration a voulu maintenir la propriété des structures qui existent au sous-sol ainsi que les installations techniques pour les services communaux.
Enfin, la Commune s'engage dans l'unification des casernes Battisti et Ramires ainsi que dans la réalisation du pôle universitaire.

L'école "Ramires" sera agrandie

A la rentrée des prochaines vacances de Noël, les élèves de l'école élémentaire Ettore Ramires quitteront leurs salles de classe pour emménager dans les locaux préfabriqués de la place Soldats de la Neige, dans le quartier Cogne.
L'ancien bâtiment sera soumis à des interventions de mise à norme et d'agrandissement afin d'obtenir une nouvelle construction de 4.200 mètres cubes et de 500 mètres carrés de surface. Au sous-sol seront placés les centrales thermique et électrique et un entrepôt. Au rez-de-chaussée, la cantine. Au premier étage, les salles de musique, d'informatique, d'art et la bibliothèque. L'entrée sera déplacée rue Chambéry, accessible en fauteuil roulant. Les frais, financés à 80% par le Fospi atteignent les 2 millions 280 mille euros: les travaux dureront en tout 26 mois. Selon l'assesseur aux Ouvrages publics de la Commune, Alberto Follien, «*les travaux ne démarreront qu'après la réalisation du nouveau préfabriqué de l'Isip, prévue pour le mois d'octobre prochain*».

Nouvelles des Communes

Réaménagement du cimetière à Châtillon

Les travaux d'élargissement du cimetière municipal de Châtillon sont en cours.
De nouveaux caveaux en columbarium seront réalisés, ainsi qu'une partie pour accueillir des sépultures pour un total de 78 places, 135 urnes cinéraires et 198 urnes funéraires destinées à accueillir les vieux ossements. Un ossuaire et une urne cinéraire communs sont aussi au programme, tout autant qu'un lieu consacré à la prière et à la méditation.
En marge de la dévotion, un bâtiment de service sera aussi construit, comprenant un magasin à outils, des toilettes publiques et le bureau du personnel.
Dans la partie ancienne du cimetière, on réaménagera par contre les sols, les accès et le système de récolte des eaux pluviales.
Le projet, financé par le Fospi, coûtera, au total, 950 mille euros, dont 80% provenant des caisses de la Région et 20% de celles de la Commune.
Les travaux se termineront au printemps prochain.

Protocole d'accord entre Brusson et Naples

Un protocole d'accord a été signé entre l'Assessorat de l'Education de la Région Vallée d'Aoste, la Commune d'Ercolano, dans la province de Naples, et les administrations municipales de Brusson et de Forio d'Ischia, dans le but de partager entre les partenaires des initiatives à caractère culturel, historique et artistique. La collaboration s'adresse, en particulier, à trois secteurs: aux activités culturelles, par l'organisation de spectacles, théâtral et musical, avec échange de chorales et groupes folkloriques; aux biens culturels, par des activités didactiques et de divulgation du patrimoine culturel, en particulier archéologique, des sites et des régions concernés; aux établissements scolaires, pour offrir aux classes des échanges d'études et de loisirs, des séjours à la mer et à la montagne.

Une piscine pour les enfants à Verrès

La nouvelle piscine en plein air à Verrès est ouverte au public. Elle est réservée aux enfants: il s'agit d'une nouvelle structure aménagée derrière le bâtiment de l'ancien Ipr.
L'idée vient de l'Administration municipale de Verrès et, en particulier, de l'assesseur Alessandro Rossi, tandis que les structures - le bassin, les chaises longues, les cabines de bain et les douches ont été offerts par la société Market Stanca.
La piscine, qui mesure un mètre de profondeur, cinq de largeur et dix de longueur, restera ouverte jusqu'à la fin du mois d'août, tous les jours, de 10h à 18h. Le ticket d'entrée coûte 4 euros, un euro en plus si l'on veut profiter de la chaise longue. La gestion est confiée à la coopérative "L'Arfessa", qui dispose de professionnels qualifiés, et qui prévoit aussi l'installation, dans les jours à venir, d'un kiosque pour les boissons et les glaces.

Le château d'Issogne vient d'être informatisé

Avec la réalisation d'une île multifonctionnelle dans le manoir d'Issogne, la Région Vallée d'Aoste poursuit, à ses frais, le projet lancé en 2002 intitulé «Valle d'Aosta Internet Network for Community (Vinces)» dont le but est de tester les instruments et les méthodes informatiques les plus avancés en faveur des citoyens et des entreprises, des services d'information, du tourisme et de l'Administration. Dans quelques mois seront inaugurés, au château, les nouveaux espaces concernés par l'initiative.
Dans l'une des deux salles situées dans l'aile nord-ouest du bâtiment une série de quatre documentaires relatant l'histoire du château et des moments les plus importants depuis sa construction seront présentés.
Dans l'autre salle, une bibliothèque virtuelle permettra d'effeuiller des livres numériques. Enfin, dans la cour du château, le 'Miroir pour les enfants de Challant' proposera les formes et les couleurs de l'ancienne galerie des armoiries créées à la fin du XV[ème] siècle par Georges de Challant.

En souvenir de M. Pezzoli

C'est pour moi, nullité totale, un grand honneur d'être admise, parmi toutes ces personnalités, pour dire quelques mots, sur la pointe des pieds, respectueusement, sur M. Jean Pezzoli.
Je dois vous avouer, avant tout, qu'on ne s'est jamais tutoyés, même si on a travaillé ensemble pendant une quinzaine d'années à l'IRRSAE, en PAX LINGUIS et dans la Commission mixte Etat/Région pour l'application des art. 39 et 40 du Statut spécial de la Vallée d'Aoste. Travailleur infatigable, il ne tolérait pas de gaspiller son temps et, pendant les réunions, il répétait souvent : « tempus fugit » aussi pour inciter ses collaborateurs à ne pas se distraire. Après être parvenu à l'application des art. 39 et 40 au niveau de l'école secondaire du premier degré, on avait sollicité, ensemble, l'Administration régionale afin de conclure le parcours statutaire avec l'application des art. 39 et 40 aussi au niveau de l'école secondaire du deuxième degré…
Vu qu'on avait reçu une réponse assez cryptique et aléatoire, M. Pezzoli en sortant du Palais Régional avait dit, d'un air contrarié, mais aussi déçu : « *Nous avons tant travaillé pour rien, car on a l'intention de ne rien faire… cela restera aussi un rêve…* »
Il avait raison car cette étape demeure encore un rêve.
Il aimait les nouveautés, c'était un innovateur, mais il demeurait les pieds sur terre et, quelques temps avant la maladie, il m'avait dit une phrase que tous les enseignants devraient toujours avoir en tête : « *Dans tout ce bouleversement institutionnel, dans toutes ces innovations n'oubliez jamais, madame, que le* ***but de l'école est que les élèves apprennent*** ».
Lorsque je suis tombée malade la première fois, il venait assez souvent me voir à l'IRRSAE et c'est lors de ces rencontres amicales que j'ai eu la grande chance de connaître ce grand homme qui m'encourageait à réagir tout en me disant : « *Vous n'en avez pas besoin, mais moi, qui suis si peureux, je vous incite à réagir pour me donner du courage* ».
Il ne savait pas encore que le cancer était là, en attente, pour lui aussi et il ne savait pas qu'il réagirait à la maladie d'une façon extraordinair.
Nos discussions, nos considérations politiques, philosophiques, dans ces moments de souffrances, resteront un secret entre lui et moi...
J'aime le commémorer ainsi : un grand homme, un homme fascinant, vient vers moi en me souriant... et son sourire restera renfermé pour toujours dans mon cœur...

Anna Bioley

Féhta dou patouà, à Carema

Les 20 et 21 septembre prochains aura lieu, à Carema, territoire situé à la limite de la Vallée d'Aoste et appartenant à la minorité franco-provençale, la Féhta dou patouà, Fête Internationale du Patois, rassemblement annuel des patoisants de toute l'aire franco-provençale.
La commune de Carema se prépare à accueillir tous ceux qui ont à cœur la valorisation et la survie des patois franco-provençaux.
Les patoisants provenant des Cantons de la Suisse Romande, de la Savoie, du Lyonnais, de la Bresse, du Dauphiné, de la Vallée d'Aoste et des vallées au parler franco-provençal appartenant à la Région du Piémont se retrouveront, à Carema, après les rencontres qui se sont déroulées, à Ceresole Reale en 2004, Martigny en 2005, Cogne en 2006, Saint-Symphorien sur Coise en 2007 (pour ne citer que celles-ci).
De nombreuses associations de patoisants, suisses et françaises, qui présenteront des spectacles, des chants et d'autres activités sont déjà inscrites.

Le Centre d'Etudes franco-provençales « René Willien » et le Comité des Traditions Valdôtaines rappellent que la fête qui se déroulera au mois de septembre est organisée par l'EFFEPI et pour toute information ou renseignement s'adresser à fehtafp@libero.it ou aux numéros de téléphone suivants : (EFFEPI portable : 349/53 21 185, tél. : 0124/81 71 39).
Le programme des deux journées est le suivant :
Samedi 20 septembre
- Visite des différentes expositions ;
- Table ronde sur le franco-provençal ;
- Visite du bourg historique de Carema, de ses vignobles et dégustation de vins dans la Cave coopérative de la commune ;
- Spectacle et dîner.

Dimanche 21 septembre
- Messe en patois ;
- Défilé des groupes dans le centre historique ;
- Bienvenue des autorités et vin d'honneur ;
- Repas ;
- Spectacles, projections vidéos, expositions.

A l'occasion de cette manifestation, le Centre d'Etudes franco-provençales et le Comité des Traditions Valdôtaines organisent pour la seule journée du 21 septembre un voyage en autocar pour tous ceux qui désirent y participer.
Les frais de participation à la fête sont de 25 euros.
Le voyage en autocar, Courmayeur-Carema (horaire à établir), est pris en charge par les deux associations.
Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 7 septembre 2008 :
- Au Centre d'Etudes franco-provençales « René Willien » de Saint-Nicolas, tél./Fax. : 0165/90 88 82 ;
- Au Comité des Traditions Valdôtaines, tél./Fax. : 0165/36 10 89.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Pont-Saint-Martin

a le regret d'annoncer le décès de

Madame
Concetta GAMBINO
veuve GAMBINO
âgée de 81 ans

La communauté unioniste de Pont-Saint-Martin présente ses condoléances les plus sincères à ses enfants, Lina et Pino, membre de la section, avec Eleonora, à ses petits-enfants Enrica et Riccardo, ainsi qu'à tous les autres parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Verrayes

a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Gratien MEYNET
âgé de 92 ans

ancien membre de la section, ancien conseiller communal.
La communauté unioniste de Verrayes présente ses condoléances les plus sincères à son fils Giovanni avec sa famille, à sa belle-fille Rina avec ses enfants Irene, Milva et, en particulier, Elvis, conseiller UV à la commune, ainsi qu'à tous ses parents.

NAISSANCES

La communauté unioniste de Torgnon
a le plaisir d'annoncer
la naissance de

Hervé MUS

qui est venu réjouir le foyer d'Elso et Donatella Pinet.
La communauté unioniste de Torgnon présente ses plus vives félicitations aux heureux parents, ainsi que ses vœux de bonheur et de prospérité au nouveau-né.

La section de l'Union Valdôtaine de Verrayes
a le plaisir d'annoncer
la naissance de

Etienne MEYNET

d'Elvis, conseiller communal et Michela Nex, membres de la section.
Nous présentons nos plus vives félicitations aux heureux parents, à sa grande sœur Asia, ainsi que nos vœux de bonheur et de prospérité au nouveau-né.

MANIFESTATIONS

Samedi 26 juillet 2008
MORGEX
Morg-ex-machina
SAINT-VINCENT
Raul Cremona Show – Spectacle humoristique
18ème Manifestation de l'Artisanat typique valdôtain de tradition
BRUSSON
Alpages ouverts
PRE-SAINT-DIDIER
Fête patronale de Verrand
GRESSONEY-LA-TRINITE
Fête de Sainte-Anne à l'Alpe Sitte
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Compétition de golf
GABY
XIII Eté musical
ISSIME
Fête patronale de Saint-Jacques – Soirée dansante

Dimanche 27 juillet 2008
SAINT-MARCEL
Concert de Sainte-Anne
ETROUBLES
Concours éliminatoire des Batailles de Reines
PONTEY
11ème Prix de Vélo tout terrain cat. jeunes
VERRES
Fête de la viande valdôtaine
SAINT-PIERRE
Fête patronale de Paletta
Laboratoire d'animation naturaliste pour enfants
GRESSONEY-LA-TRINITE
Inauguration Walser Ecomuseum
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Compétition de golf
XXVIII Eté musicale de Gressoney
GABY
XIIIème Eté musicale – Concert
Inauguration de l'Exposition sur le Costume traditionnel de Gaby
ISSIME
Expo-marché de l'artisanat
Fête patronale de Saint-Jacques
Inauguration de l'Exposition sur le Costume traditionnel d'Issime

Lundi 28 juillet 2008
PRE-SAINT-DIDIER
Herbes, eau et énergie
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Théâtre
GABY
Laboratoire de découpage

Mardi 29 juillet 2008
PRE-SAINT-DIDIER
Projection d'images
GRESSONEY-LA-TRINITE
Excursion avec un guide de la nature
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Chasse au trésor
Théâtre
GABY
Animation pour enfants

Du mardi 29 juillet au samedi 2 août
GRESSONEY-LA-TRINITE
Activité d'animation pour enfants
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Activité d'animation pour enfants

Mercredi 30 juillet 2008
PRE-SAINT-DIDIER
Visite au magasin de la fontina
Apéritif Jazz
Fables illuminées
RHEMES-SAINT-GEORGES
Soirée à l'Observatoire astronomique de Saint-Barthélemy
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Compétition de golf
Jeux sur la place
Projection de cartoons
Concert
GABY
Laboratoire de stencil pour enfants
SAINT-PIERRE
Concert – SGT Pepper – The Beatles Tribute

Jeudi 31 juillet 2008
PRE-SAINT-DIDIER
Présentation et dégustation de produits typiques valdôtains
OYACE
Journée du pain noir
ISSIME
Chasse au trésor

Entretien avec l'Assesseur au Tourisme, aux Sports, aux Transports et au Commerce

M. Marguerettaz, le secteur du Tourisme, en raison surtout de la crise économique de ces dernières années, est un secteur en difficulté. Le commerce aussi ne vit pas un moment très positif. Cet assessorat constitue un grand défi...
Faire face à la crise actuelle est une priorité pour le secteur du tourisme et du commerce qui sont les plus particulièrement touchés.
Il faut revoir le mode de faire du tourisme, en misant avant tout sur l'amélioration de la qualité des services rendus. Ce qui signifie valoriser davantage le patrimoine historique et culturel de notre Vallée et le rendre accessible au grand public. Pour ce faire il est nécessaire d'impliquer davantage les collectivités locales dans la définition de la politique touristique. Nous souhaitons mettre en place avec les acteurs locaux un véritable partenariat, où la Région pourra jouer pleinement son rôle de programmation et d'orientation, ainsi que d'observatoire du système touristique.
Dans notre Région il devient par ailleurs nécessaire de diversifier l'offre, en misant sur le tourisme rural et le tourisme durable, respectueux de l'environnement.
De plus, crise oblige, les séjours sont de plus en plus courts, il importe donc de développer un secteur de transports efficaces, en mesure de réduire au maximum les délais de transfert. De là la nécessité de rendre plus performant le réseau existant et d'améliorer la desserte aérienne.

Vous avez toujours eu une attention particulière pour l'informatique et les nouvelles technologies : est-ce que vous souhaitez continuer dans cette direction?
Les nouvelles technologies représentent un atout important dans le domaine touristique, étant donné qu'aujourd'hui de plus en plus les gens organisent leurs vacances sur internet.
Il importe donc d'impulser davantage l'utilisation de cet indispensable outil qui permet par ailleurs de vendre l'image de la Vallée d'Aoste dans le monde avec une remarquable facilité.

Quelles sont alors vos priorités pour cette première partie de la législature?
D'abord il faut miser sur l'accueil, qui doit s'adapter aux nécessités des touristes, de plus en plus exigeants sur la qualité et les lieux de séjour. Cela implique nécessairement un changement de mentalité de toute la communauté valdôtaine, car il faut bien comprendre qu'il faut faire des sacrifices et travailler quand les gens sont en vacances.
D'une part il faut conjuguer les besoins spécifiques des métiers du tourisme avec les modalités de travail, et tenir compte non seulement de la saisonnalité mais également de la nécessité d'une main d'œuvre qualifiée.
D'autre part il faut trouver des gens qui soient disposés à travailler pendant les week-end et jours des fêtes (Noël et Nouvel An, Pâques, Assomption…).
Il s'agit d'un choix important si nous voulons être davantage compétitifs dans le secteur du tourisme qui pour nous est capital.Par ailleurs il faut également faire preuve d'une certaine tolérance vis-à-vis des exigences des touristes : une ville à vocation touristique avec bars, boîtes de nuits, évènements et animations pour le public peut bien tolérer un peu de « vacarme » sans que cela nuise nécessairement à la tranquillité des riverains.
De plus les professionnels du tourisme doivent pouvoir mieux se former : un hôtel dégradé ou un hôtelier peu aimable risquent de faire bien vite oublier les beautés naturelles de nos paysages.
Pour mettre en œuvre une stratégie touristique efficace, un des premiers objectifs à atteindre est regrouper les neuf Aiat au sein d'un seul organisme, le bureau régional du tourisme qui aura notamment pour but d'optimiser l'organisation des services d'information et d'accueil sur la base de critères minima fixés par le Gouvernement.

CVA : bilan positif en 2007

Une société toujours en croissance et avec des objectifs ambitieux. La Compagnie Valdôtaine des Eaux, contrôlée entièrement par la Région Autonome du Val d'Aoste, affiche en 2007 des résultats positifs et un profit qui s'élève à 61,6 millions d'euros. Un patrimoine net de presque 715 millions d'euros et la somme de 22,5 millions euros consacrée aux investissements.
«*Les résultats de 2007* – explique le nouveau président de la CVA, Roberto Trisoldi – *confirment la validité des choix stratégiques, commerciaux et de gestion effectués par la société en accord avec l'actionnaire principal. De plus, le groupe affirme sa volonté d'investir environ 370 millions d'euros, en 2013-2014, pour la réalisation d'une série de centrales hydroélectriques sur le territoire valdôtain et il est en train d'évaluer de nouvelles opportunités de production à l'extérieur de la région, dérivant des sources durables pour obtenir, dans les cinq prochaines années, un accroissement significatif de sa capacité productive*».
Des données importantes, qui situent la Compagnie à la 11ème place dans le classement national pour la production d'énergie électrique et à la troisième place en ce qui concerne le secteur hydroélectrique.
En 2007, l'énergie totale nette vendue sur le marché national se chiffre à 4,9 milliards de KW/h, dont 2,6 produits par la CVA, qui a la gestion directe de trois centrales hydroélectriques et d'une centrale photovoltaïque.
Au total, 2500 usagers ont été servis dans 20 régions italiennes surtout en Lombardie, en Emilie Romagne, au Piémont et en Toscane, tandis que les points de prélèvement sont, au total, 31 mille.
La société pense maintenant à son avenir et, en 2008, elle souhaite œuvrer dans le domaine des ressources durables. «*L'énergie photovoltaïque* – ajoute encore Trisoldi - *sera le filon à approfondir comme un élément de renforcement envers notre clientèle actuelle. Nous utiliserons nos énergies sur le potentiel offert par l'énergie éolienne et les biomasses*».
En particulier, en ce qui concerne la Vallée d'Aoste, la CVA acheminera l'iter pour le lancement d'un projet visant à la réalisation du téléchauffage dans la ville d'Aoste en collaboration avec la société Telcha et en utilisant l'eau chaude produite par la Cogne Aciers Spéciaux lors des processus de production.

Les initiatives de la CVA

Pendant cet été, la CVA organisera une série d'initiatives visant à faire connaître ses centrales et son activité. Les différents rendez-vous sont proposés ci-dessous :

AcquaAlta, gocce di Valle d'Aosta nelle fotografie di Stefano Venturini
Du 8 au 31 août
dans la Centrale CVA de Maën
Ouverture au public :
de 16h à 19h, tous les jours.
Pour tout renseignement :
eventi.mostre@cva-ao.it.

La Collection Jean-Baptiste Gontier, La montagna e la sua gente in immagini
de Teresa Charles
Du 1er juillet au 31 août
dans la Centrale CVA de Champagne, à Villeneuve.
Ouverture au public :
de 16h à 19h, tous les jours.
Pour tout renseignement :
eventi.mostre@cva-ao.it.

«3,2,1 Fuochi»,
spectacle « piromusicale » estival
Samedi 9 août, à 22h, au Bassin CVA de Brusson
- Lors de la journée, le public pourra visiter, grâce à un guide, le barrage du bassin de Brusson de 10h à 12h et de 14h à 17h. Réservation de la visite gratuite à l'Aiat Mont-Rose. Tél. : 0125/300240 ;
- à partir de 15 heures, près du lac: animation pour les enfants
- à partir de 21 heures : animation musicale et jeux pour les enfants.

SUITE DE LA PAGE 1

Un certain étonnement

ce qui était en chantier à ce point de vue). Ces critères ont été le fruit d'un accord politique transversal (puisqu'ils ont été approuvés par toute la majorité, plus une bonne partie de la minorité) et ont été formalisés par un groupe restreint, qui a conduit les pourparlers au nom des différentes forces politiques. C'est la méthode suivie, qui peut plaire ou non, et dont on a justifié le caractère hâtif par rapport à la nécessité d'éviter le référendum ; mais les objections qu'on pourrait faire sur cette méthode étaient tout à fait marginales dans mon éditorial, qui visait essentiellement une question de principe concernant le *contenu* de la loi sur l'inéligibilité et l'incompatibilité.
Dans la déclaration d'un anonyme membre du Comité fédéral, relatée par « La Stampa », on faisait référence à une prétendue volonté de « rifiutare le regole ». Ce n'est nullement le cas : il ne s'agit pas de refuser des règles, mais de s'interroger sur leur opportunité. Si on ne mettait pas en discussion les règles existantes, pour les améliorer, la fonction législative n'aurait aucun sens. Or, il me semble qu'en matière électorale les « règles » devraient favoriser la participation des citoyens à la vie politique et promouvoir la liberté de choix des électeurs. Notre loi régionale va en sens contraire, en limitant le droit d'accès à l'électorat passif et donc, par conséquent, la possibilité des électeurs de choisir leurs représentants.
Il faut aussi considérer les dimensions démographiques de la Vallée d'Aoste et le milieu socio-économique : exclure de l'électorat passif, ou en tout cas leur opposer de lourdes entraves, un nombre excessif de catégories de personnes, qui ont déjà démontré de vouloir s'occuper des intérêts collectifs en assumant des responsabilités dans des organismes publics ou semi-publics, signifie priver a priori l'administration d'opérateurs potentiellement valides et capables. Dans une Région qui compte à peine 120.000 habitants environ, c'est un choix qui risque d'être lourd de conséquences négatives. Au-delà des aspects formels et de procédure, je demeure donc de l'idée que la loi en question est confuse et excessivement restrictive (ce qui n'empêche nullement à d'autres de penser le contraire) : j'estime donc qu'elle pourrait faire l'objet d'une réflexion au sein des organes du Mouvement en vue d'une révision éventuelle.
Le débat qui s'est déclenché démontre, par ailleurs, la nécessité de réfléchir aussi sur les modes de communication entre les organes du Mouvement et les élus régionaux, qui souffrent d'une certaine discontinuité. Un rapport plus étroit et mieux organisé, en particulier, entre les administrateurs et le Comité fédéral aiderait à dépasser certaines méfiances et certaines incompréhensions, qui sont le plus souvent injustifiées et qui entravent l'action politique et l'obtention des résultats souhaités. La cohésion du nouveau groupe de conseillers et la volonté de collaboration qui anime le Comité laissent bien espérer pour l'avenir, sous ce rapport.

Joseph Rivolin

« Commission Santé » de l'UV

L'Union Valdôtaine informe que les candidatures pour tous les inscrits qui désirent participer aux travaux de la « Commission Santé » peuvent être déposées auprès du siège central (tél.: 0165-235181) ou bien directement à la responsable Mme Anna Bioley (tél.: 348-3520380). Le dernier délai est fixé au 31 juillet prochain.